

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite par le Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et de Sports et le Ministre des Arts, des Lettres et de l'Audiovisuel de la Communauté française le 9 avril 2001, concernant un avant-projet de décret "relatif au patrimoine culturel mobilier de la Communauté française", a été rayé du rôle le 11 septembre 2001, à la demande du Ministre de la Culture, du Budget, de la Fonction publique, de la Jeunesse et de Sports de la Communauté française, suite à la réinscription de l'affaire sous le n° de rôle 32.214/4.
